

qui confirme que sa dégradation a précédé l'exécution -, et aussi sa plaque d'identité réglementaire. En principe, elle aurait dû être enlevée après sa mort, mais elle a été laissée au fond d'une poche, peut-être par un militaire qui voulait rendre possible l'identification future de la tombe de ce soldat.

G. M. : La ré-inhumation de ce soldat dans son village d'Auvergne, après celle de Sylvestre Marchetti dans son village natal d'Isolaccio en Corse, pourrait être envisagée. On a aussi retrouvé à Saint-Rémy-de-Provence la famille de Julien Lanson, enterré à Sarcus, aux côtés de Marchetti. Des ré-inhumations ou des poses de plaques pourraient contribuer à la réhabilitation de ces hommes. De votre côté, vous avez organisé une exposition à Soissons et une cérémonie à Vingré...

D. R. : A Soissons, nous avons inauguré le 5 décembre 2014, au musée de l'Arsenal⁽¹⁾, l'exposition « Fusillés pour l'exemple - Les fantômes de la République » (visible jusqu'au 15 février 2015),

qui reprend des éléments de celle présentée à l'Hôtel de ville de Paris de janvier à mars 2014, tout en y ajoutant un ancrage local. Le film de Jackie Poggioli, *Juste une ombre, le mutin corse de 1917* (voir encadré), a été projeté, et le livre de Guy Marival sur l'histoire de la *Chanson de Craonne* présenté. Le lendemain, une cérémonie a eu lieu au monument des fusillés de Vingré. Le livre que je publie sur l'affaire

de Vingré montre que l'exécution a laissé un énorme traumatisme dans le 298^e RI, régiment des fusillés. En 1917, les soldats adressent une pétition, par voie hiérarchique, au colonel, demandant de ne plus retourner aux tranchées et l'arrêt de la guerre⁽²⁾. Parmi les huit cent cinquante signataires, il y a cent vingt-neuf hommes de la 19^e compagnie, celle des fusillés de Vingré. ●

Les mutineries de 1917

Entretien avec André Loez, historien

Gilles Manceron (H&L) : Vous avez soutenu une thèse sur les mutineries de 1917 et publié, en 2010, l'ouvrage *14-18. Les refus de la guerre. Une histoire des mutins*. Que pouvez-vous dire de l'ampleur de ces mouvements dans l'armée française ?

André Loez : L'ampleur des mutineries est considérable : à des degrés divers, les deux tiers des divisions d'infanterie, alors sur

le front Ouest, connaissent des troubles. Localement, l'intensité des faits est très variable : dans une unité comme le 129^e régiment d'infanterie, ce sont des centaines d'hommes qui peuvent désobéir et manifester bruyamment. Ailleurs, il ne s'agit parfois que de quelques dizaines de mutins. On trouve aussi des soldats isolés criant alors leur refus de la guerre, au front comme à ...

Un film sur un mutin corse de 1917

Dans son film *Fucilati in prima ligna, « Fusillés en première ligne »*, en 2011, sur France 3 Corse ViaStella⁽¹⁾, la journaliste-documentariste Jackie Poggioli a déjà évoqué le cas d'un mutin corse, mais de tels cas n'ont pas retenu l'attention des chercheurs insulaires. Ce vide historiographique conforte l'image souvent donnée d'une île au profil militariste et cocardier, restée en marge des mouvements sociaux de la Grande Guerre.

Pourtant, dans ce nouveau film intitulé *Juste une ombre, le mutin corse de 1917*, J. Poggioli retrace, documents à l'appui, le parcours du Michel-Célestin Scunzani, depuis son village natal jusqu'à sa tombe. Ce jeune journalier agricole, mobilisé en 1914, a été condamné à mort en juin 1917, puis a vu sa peine commuée en travaux forcés, rapidement suspendus, comme celle de ses co-accusés du 36^e régiment d'infanterie, au profit d'une obligation de souscrire un engagement dans un Bataillon d'infanterie légère d'Afrique (Bila), une unité disciplinaire. Et c'est sous l'uniforme du 1^{er} Bila

qu'il est mort au front, en avril 1918.

A travers son parcours, J. Poggioli met en lumière certaines zones d'ombre d'une mutinerie particulièrement emblématique, celle de la 5^e Division. Elle éclaire aussi le rôle de Pétain dans la répression de la révolte, ainsi que les événements postérieurs au conseil de guerre. Le documentaire, en effet, lève le voile sur le sort des mutins condamnés à la peine capitale qui ont échappé au peloton d'exécution et au bagne, mais pas à la féroce discipline des bataillons disciplinaires et à la mort dans les rangs d'une unité de réprobés, ces Bila, utilisés en 14-18 comme troupes de choc dans des attaques-suicides.

Il reste « *Juste une ombre* »...

S'appuyant sur de nombreuses archives inédites, à partir de documents et de témoignages de descendants, d'interviews de l'historien Denis Rolland et du général André Bach, le film évoque aussi les dispositions spéciales régissant la vie, sur le front, des soldats corsos, la généralisation du Contrôle postal, ...

... l'arrière, et dans les trains de permissionnaires. C'est ce qui rend le nombre de mutins difficile à quantifier : plusieurs dizaines de milliers, sans doute, au total. L'ampleur des faits se mesure aussi aux taux de désertion qui connaissent alors une hausse très nette, jusqu'ici sous-estimée.

G. M. : Dans *La Grande Guerre, carnet du centenaire*, que vous avez publié avec Nicolas Offenstadt en 2013, vous reproduisez le texte d'une pétition signée par plusieurs centaines de soldats qui demandaient en 1917 l'arrêt du conflit. Quels étaient les objectifs et les revendications de ces soldats ?

A. L. : Dans ce cas précis, ce sont des soldats – plus d'un millier au total, à raison de deux cents signatures par feuille – qui écrivent vouloir « *amener nos gouvernants, pendant qu'il est temps encore, à conclure une paix honorable* ». Cela illustre la dimension fondamentale de ces mutineries, qui sont avant tout une immense protestation contre une guerre qui n'en finit pas. Le slogan qui revient le plus parmi les mutins est « *A bas la guerre !* ». Mais dans cette grande prise de parole, certains font entendre d'autres demandes, plus现实的 (des permissions, du repos), ou plus radicales : on entend aussi parfois « *Vive la révolution ! Vive la sociale !* ». Des revendications concrètes coexistent avec des prises de position plus politisées, mais ce qui prédomine est un espoir de fin de la guerre,

ce qu'exprime un mutin sur un graffiti de fin juin 1917 : « *Si cette putain de guerre pouvait finir...* »

G. M. : Les tribunaux militaires n'ont pas été autant sollicités qu'au début de la guerre pour réprimer les mutineries. A quelles mesures l'état-major de l'armée a-t-il recouru pour en venir à bout ?

A. L. : Il y a quand même eu une très forte activité des conseils de guerre, qui ont tourné à plein régime en juin-juillet 1917, pour prononcer plus de cinq cents condamnations à mort, la plupart commuées en travaux forcés. Cependant les réponses de l'autorité ont été très variables : certains chefs désarçonnés ont accepté de « fermer les yeux », sans poursuites judiciaires, en échange du retour à l'obéissance de leurs soldats, ce qui explique que de tels faits laissent peu de traces. Dans d'autres cas, c'est par la force ou la menace que les mutineries ont pris fin : dans la 14^e division d'infanterie, un lieutenant-colonel tire dans la foule des mutins à la mitrailleuse, faisant trois morts ; ailleurs, des officiers expliquent qu'ils vont « *brûler la cervelle au premier qui bronchera* ». Enfin, la résolution du mouvement passe par des concessions partielles mais aussi des arrestations ciblées : tandis que beaucoup de permissions sont accordées pour disperser la masse des mécontents, l'armée cherche à isoler ceux qu'elle considère comme des « meneurs », qui sont parfois envoyés, sans procès, dans des bagnes coloniaux.

G. M. : Quel rôle estimez-vous que le général Pétain a joué, dans la répression des mouvements ?

A. L. : Il a joué un rôle capital, et cependant assez mal connu, en raison des discours hagiographiques, qui l'ont longtemps entouré, pour en faire le « sauveur » lors des mutineries, comme il aimait à le rappeler lui-même. En réalité, Pétain, devenu général en chef le 15 mai 1917, soit au tout début de la crise d'indiscipline, a été surpris, comme tous les généraux, par l'ampleur d'un mouvement qu'il attribuait à des menées pacifistes. Et contrairement à ce qu'on raconte souvent, il ne manifeste pas de modération particulière à l'égard des mutins : il a recours à des procédures juridiques exceptionnelles pour hâter les condamnations à mort au début de la crise, supprimant les recours en grâce. L'éloge souvent fait de son rôle militaire est également à reconsidérer : il n'a pas décidé d'arrêt général des attaques pour donner satisfaction aux soldats. L'autre volet de son action est politique : il a plaidé efficacement auprès du pouvoir politique pour qu'on interdise aux socialistes français de se rendre à la conférence pacifiste prévue à Stockholm, expliquant qu'il ne tiendrait plus en mains l'armée, dans cette éventualité. Le contraste est donc fort entre sa dureté de l'été 1917, et l'image de ferme bienveillance qu'il a ensuite contribué à imposer. ●

... ainsi que les fraternisations avec les combattants ennemis, postérieures à décembre 1914, qui ont marqué le régiment où le mutin était enrôlé, et l'existence de révoltes collectives précédant l'année 1917. Grâce à un manuscrit unique, il révèle les émouvants échos suscités par la célèbre *Chanson de Craonne*, chez certains soldats de l'île, qui n'ont pourtant pas participé aux mutineries et sont morts au Chemin des dames. Et, à l'issue de son enquête, J. Poggioli évoque d'autres Corses mutinés, qu'elle compte sortir eux aussi de l'oubli. Quant à Michel-Célestin Scunzani, il reste « *Juste une ombre* »,

son visage reste inconnu. Aucune photographie de lui n'a encore été retrouvée. Ce manque illustre le trou noir de l'historiographie concernant ces mutins. Produit par France3 Corse ViaStella, le film a été présenté à Soissons, le 5 décembre 2014, à l'inauguration de l'exposition « *Fusillés pour l'exemple - les fantômes de la République* ». Il mériterait une plus large diffusion.

(1) Visible en ligne à partir du site de la LDH Corse.

G. M.